



Session d'information

25 Mai 2016

Sentier communautaire multifonctionnel le long du
corridor ferroviaire de Chelsea
Étude de faisabilité

Ordre du jour

- ❖ Mot de bienvenue
- ❖ Historique
- ❖ Échéancier
- ❖ Présentation de l'étude de faisabilité
- ❖ Recommandations
- ❖ Prochaines étapes
- ❖ Période de questions



Historique

- Juin 2011, les opérations cessent définitivement en raison de pluies torrentielles qui rendent l'utilisation dangereuse.
- La Municipalité est dorénavant responsable de maintenir le corridor.
- Le conseil a évalué la possibilité de restaurer le corridor afin que le maintien du train soit sécuritaire. Il en vient à la conclusion que les réparations seraient trop coûteuses.





- 2005: le sentier hivernal est établi et maintenu par la Municipalité avec la contribution de bénévoles et des commerces locaux.
- 2014: Un Plan directeur de transport actif est adopté par le conseil municipal
- Mars 2015, Sentiers Chelsea présente au conseil et au comité des loisirs une proposition de projet.





Mai 2015

Le comité des loisirs recommande d'étudier la faisabilité d'un sentier communautaire suivant ces principes:

- Non-motorisé
- Surface de pierre concassée
- Respectant les résidents limitrophes
- Protégeant l'environnement
- Assurant la sécurité de tous
- Supportant un mode de vie actif et connectant les quartiers
- Soulignant l'histoire et la vie culturelle



Historique

- Décembre 2014 et septembre 2015
 - Des réparations essentielles sont effectuées pour maintenir le sentier hivernal
- Décembre 2015
 - Décision de résilier le bail de la CCFO
- Avril 2015
 - Recherche de subventions pour l'étude de faisabilité
- Mai 2015
 - Création d'un comité ad hoc se rapportant au conseil
- Août 2015
 - Décision d'aller en appel d'offre pour l'étude de faisabilité





Octobre 2015

Octroi du contrat pour études géotechniques

Octobre 2015

Octroi du contrat pour étude de faisabilité

Mai 2016

Dépôt de l'étude et recommandations

Mai 2016

Session d'information





Étude de faisabilité

La firme d'ingénierie Équiluqs a été embauchée pour mener une étude de coûts et aspects techniques de faisabilité du projet

Trois secteurs :

A- chemin Mill à la limite Nord de la Municipalité de Chelsea (17,15 km)

B- chemin Loretta à chemin Mill (3,4 km)

C- chemin Loretta à la limite Sud de la Municipalité de Chelsea (1,5 km)

Distance totale: 22.05 km

Deux options:

1- Sentier multifonctionnel communautaire: non standardisé, empreinte actuelle (2,44 m)

2- Sentier multifonctionnel standardisé: Standard du Québec (3,5 m)



Étude de faisabilité

- Option 1: sentier multifonctionnel non motorisé sur le corridor existant avec une surface de pierre concassée de 20 km, coûtant 3,6 M\$ (si toutes les études environnementales sont requises) [détail des coûts](#)
- Option 2: Sentier aux standards de Québec coûtant 8.5 M\$ (si toutes les études environnementales sont requises)
- Recommandation : Que la Municipalité procède avec l'étude environnementale de niveau 1 (30 000\$), ce qui déterminera si l'étude environnementale de niveau 2 est requise.





Recommandations du comité ad hoc

Les idées directrices:

Le respect de l'environnement

Minimiser l'impact négatif pour les résidents qui vivent tout près du sentier

- Procéder avec les études environnementales et de sol (A,B et C)
- Suite aux résultats des études, procéder avec les travaux pour les secteurs A et B seulement



Recommandations du comité ad hoc

- Continuer l'évaluation de l'option 1, un sentier multifonctionnel non-motorisé sur le corridor existant de la limite nord de la Municipalité au chemin Loretta
- Procéder avec des consultations publiques
- Établir un comité pour chercher des subventions afin de minimiser le coût pour les résidents



Questions fréquentes

- Définitions (sentier communautaire, parc linéaire, etc.)
- Avis public (abandon de l'utilisation par un train, enlèvement des rails)
- Zonage du corridor ferroviaire municipal
- Coûts :
 - pour réparation (sentier communautaire ou non)
 - Pour l'entretien (sentier communautaire ou non)





Prochaines étapes

Étude environnementale (niveau 1)

+ demande de subventions pour étude environnementale de niveau 2

Étude environnementale (niveau 2)

+ Incluant une étude d'impact social et géotechnique

+ Recherche de subventions, collecte de fonds





Prochaines étapes

Consultations de la communauté

- Début à l'automne 2016

Suivi des consultations

- Une fois que les études seront complétées en 2017

Décision du conseil de procéder ou non

- Approbation par la communauté (registre, etc.)



Période de question

?





Visitez le site Internet municipal : www.chelsea.ca

Envoyez-nous vos questions à info@chelsea.ca